

Toronto, le 20 mai 2022

Objet : Choix du mode d'apprentissage pour 2022-2023

Chers parents, tutrices et tuteurs

À l'aube de la rentrée scolaire 2022-2023 qui prévoit un retour à la normale, il est l'heure pour les familles du Conseil de réfléchir et prendre une décision quant au mode d'apprentissage qu'elles retiendront pour l'éducation de leur enfant. Seules les familles qui souhaitent se prévaloir de [Viavirtuel ou Viacorrespondance](#) comme mode d'apprentissage pour leur enfant devront confirmer leur choix via le Guichet Viamonde entre **le 20 mai et le 6 juin 2022**. [Ce lien](#) est valable pour les élèves de la maternelle à la 12^e année.

Les dernières années ont démontré que la fréquentation de l'école en personne est le choix à privilégier pour la plupart des élèves afin de maximiser leurs chances de réussite, optimiser le développement des connaissances et des compétences et favoriser leur santé mentale. Toutefois, nous reconnaissons aussi que dans certaines situations, des familles peuvent être amenées à considérer d'autres options pour la poursuite des apprentissages de leurs enfants.

Comment faire le bon choix pour mon enfant ?

Il est important de comprendre que le choix d'un mode d'apprentissage doit être mûrement réfléchi en fonction de la réalité familiale et des considérations relatives à la santé physique et mentale des élèves.

Pour des raisons à la fois logistiques et pédagogiques, la décision que vous prendrez sera en vigueur pour toute la première étape (de septembre 2022 à février 2023) et ne pourra **pas** être renversée. Ainsi, votre décision ne doit pas être basée uniquement sur l'observation des tendances de la situation pandémique, mais sur d'autres facteurs. Afin d'alimenter votre réflexion, voici quelques questions à vous poser :

Considérations pédagogiques

- Quel est le meilleur mode d'enseignement pour mon enfant compte tenu de ses forces et ses besoins d'apprentissage ?
- Quelqu'un à la maison est-il en mesure d'assurer sa sécurité et d'appuyer mon enfant au besoin ?
- Le fait de recevoir un enseignement en virtuel ou par correspondance aura-t-il une influence négative sur le développement des compétences langagières en français pour mon enfant ?

Considérations de santé et de bien-être

- Mon enfant a-t-il un ou des problèmes de santé connus qui le mettent à risque s'il côtoie d'autres personnes à l'extérieur de notre cellule familiale ?
- Est-ce que la santé mentale de mon enfant est à risque de se détériorer si je fais le choix d'un mode d'apprentissage à distance pour une période prolongée ?
- Le développement social et affectif de mon enfant peut-il être comblé autrement que par les interactions en milieu scolaire ?

J'apprends. J'étudie. Je réussis.



Considérations logistiques

- Le choix de l'école virtuelle signifie que l'élève se retrouvera dans l'une des classes virtuelles du Conseil et ne pourra pas nécessairement compter sur ses repères (camarades de classe habituels, membres du personnel familial, etc.). Est-ce un enjeu pour mon enfant ?
- Sommes-nous à l'aise avec le fait que la décision prise sera maintenue pour toute la durée de la première étape à l'élémentaire ou du premier semestre au secondaire pour l'année 2022-2023 ?

Action à prendre

- A. Mon enfant est présentement inscrit en présentiel à son école et je désire qu'il continue en présentiel pour l'année scolaire 2022-2023.**
Vous n'avez aucune action à prendre votre enfant est automatiquement inscrit à son école.
- B. Mon enfant est présentement inscrit en présentiel à son école et je désire qu'il soit inscrit en virtuel ou viacorrespondance pour l'année scolaire 2022-2023.**
Vous devez remplir le formulaire via le guichet Viamonde en utilisant le lien suivant : [cliquez ici](#) entre le **20 mai et le 6 juin 2022**.
- C. Mon enfant est présentement inscrit en virtuel ou viacorrespondance et je désire qu'il retourne en présentiel pour l'année scolaire 2022-2023.**
Vous devez écrire à viavirtuel@csviamonde.ca afin de les aviser du changement et confirmer votre adresse pour l'accès au transport scolaire.
- D. Mon enfant est présentement inscrit en virtuel ou viacorrespondance et je désire que mon enfant continue en mode virtuel ou viacorrespondance pour l'année scolaire 2022-2023.**
Vous devez remplir le formulaire via le guichet Viamonde en utilisant le lien suivant : [cliquez ici](#) entre le **20 mai et le 6 juin 2022**.

Si vous avez des questions relatives au choix du mode d'apprentissage effectif à compter de la rentrée de septembre 2022, veuillez nous faire parvenir un courriel à l'adresse viavirtuel@csviamonde.ca.

En vous remerciant de votre collaboration, veuillez recevoir, chers parents, tutrices et tuteurs, nos salutations distinguées.

Le directeur de l'Éducation,



Michel Laverdière

c.c. Membres du Conseil
Comité exécutif
Directions d'écoles

p.j. Feuillelet d'information des programmes ViaVirtuel et Viacorrespondance

